



André PEZZIARDI
Président de la CRC Occitanie



Jean-François BRUNET
Premier conseiller CRC Occitanie

ANAFI, l'outil d'analyse financière des chambres régionales des comptes

Mots-clés : finances locales - chambres régionales des comptes - analyse financière - logiciel ANAFI

Les chambres régionales des comptes ont conçu et développé un outil original d'analyse financière des comptes des collectivités locales qui sert principalement au diagnostic sur la capacité de la collectivité à financer ses investissements et faire face à son endettement.

Le projet ANAFI¹ voulu par le Premier président de la Cour de comptes, Didier Migaud, est né en décembre 2012 suite à une lettre de mission demandant le développement d'une analyse financière informatisée des collectivités

locales et des établissements publics dotés d'un comptable public (partie 1). Au 1^{er} janvier 2014 les chambres régionales des comptes disposaient d'une analyse rétrospective sur les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les départements et les régions. Utilisant les flux CCI transmis par la DGFIP pour les analyser par le recours à des grilles conçues par des personnels des juridictions financières², ANAFI est essentiellement un outil permettant un diagnostic rapide et sûr des finances d'une collectivité (partie 2).

Depuis 2014, cet applicatif a été complété par des grilles d'analyse financière du groupe communal (communes et EPCI)³, des établissements publics de santé⁴, des services à caractère industriel et

¹ ANAFI pour analyse financière. ANAFI est également un îlot des Cyclades.

² Les concepteurs du projet ANAFI sont M. Bertrand Alessandrini, premier conseiller des CRTC, Mme Frédérique Félix vérificatrice, M. Jérôme Bienvenu ingénieur alors affecté à la DSI de la Cour des comptes, Mme Christelle Cran-Mouguengué vérificatrice à la Cour des comptes et M. André Pezziardi. Ce projet doit également beaucoup à Gérard Terrien, président de la CRC d'Île-de-France alors secrétaire général de la Cour des comptes, à M. Jean-Marie Bertrand alors rapporteur général à la Cour des comptes et à Mme Marie-Laure Rolland-Gagne alors rapporteur extérieur à la Cour des comptes pour les conseils prodigués et la confiance manifestée.

³ M. Jean-Luc Girardi conseiller maître et Mme Elisabeth Tzortzis vérificatrice en sont les auteurs. Ils sont à l'origine également d'une analyse des budgets des collectivités locales particulièrement utile en matière de contrôle budgétaire (articles L.1612 et L.1612-5 du CGCT).

⁴ Mme Gaëlle Fonlupt magistrat de CRTC, Mme Frédérique Félix vérificatrice et M. Stéphane Clair en sont les auteurs.

commercial⁵, d'analyses financières prospectives⁶, d'un outil d'aide à la programmation⁷, etc. Prochainement, des analyses des établissements sociaux et médico-sociaux, des métropoles⁸, ainsi qu'une bibliothèque de requêtes et un croisement d'ANAFI avec différentes bases de

données⁹ seront à la disposition des équipes en charge des contrôles. Les questions d'un rapprochement avec la DGFIP dans la perspective d'une mise en commun des outils et du libre accès de ces analyses financières par les tiers restent à ce jour posées. (Partie 3).

1 L'applicatif ANAFI

Selon Saint Exupéry « l'homme est un nœud de relations. Les relations comptent seules pour l'homme »¹⁰. Ce constat peut utilement être repris pour traiter de l'analyse financière informatisée développée depuis la fin de l'année 2012¹¹ par les juridictions financières¹², et pour illustrer les relations entre la DGFIP et la Cour des comptes.

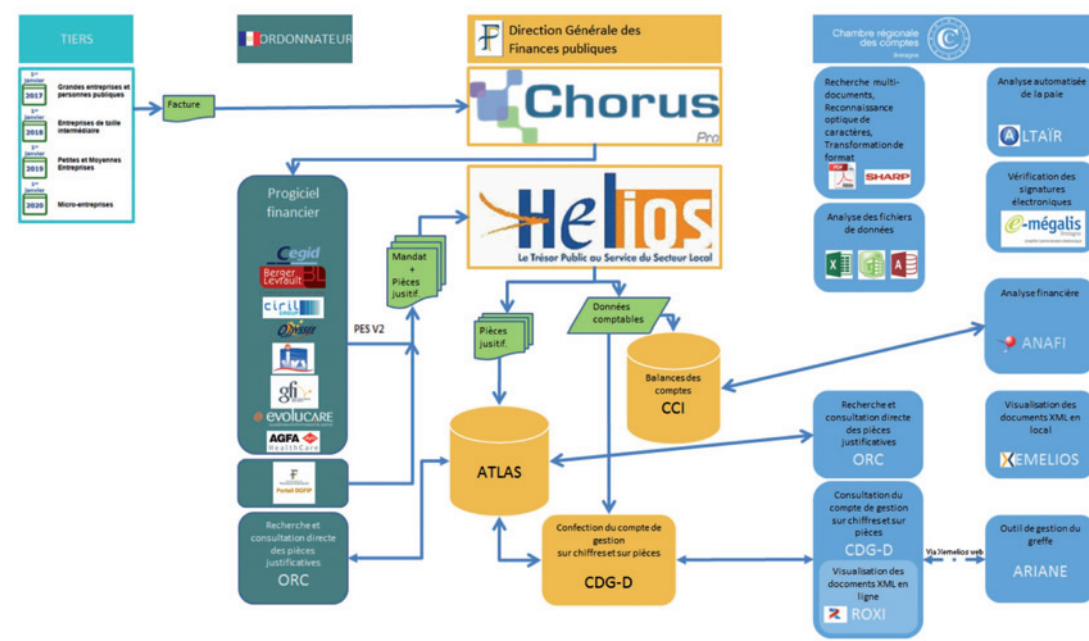
1.1. Les liens avec le système de comptabilité publique

C'est parce que la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a informatisé la chaîne comptable et financière du secteur public local gérée dans le progiciel CHORUS, qu'ainsi les mandats et titres de recettes intégrés dans le système HELIOS en ressortent transformés en données comptables (flux CCI) formant, pour l'essentiel, les balances provisoires et définitives des comptes des collectivités locales, qu'il a été possible de traiter ces flux¹³ à l'aide de grilles financières gérées sous le progiciel SAP Business-Objects (BO)¹⁴.

Les flux CCI permettent d'accéder aux quelque 170 000 balances comptables des collectivités locales présentées sous 18 nomenclatures budgétaires et comptables¹⁵. La base dite CCF vient compléter ces flux par des données statistiques sur la population des collectivités locales, ou sur les capacités d'accueil d'un établissement de santé, etc.

- ⁵ M. Jean-Robert Girard en est l'auteur principal.
- ⁶ M. Patrice Ros et Jean-François Brunet magistrats de CRTC en sont les auteurs.
- ⁷ MM. Bertrand Alessandrini et André Pezziardi.
- ⁸ La grille a été créée. Elle est actuellement testée.
- ⁹ Xavier Bailly magistrat de CRTC et André Pezziardi ont rédigé un cahier des charges en cours de validation par la Cour des comptes.
- ¹⁰ Dans « Pilote de guerre », 1942.
- ¹¹ Lettre de mission du Premier président de la Cour des comptes à André Pezziardi du 5 décembre 2012.
- ¹² ANAFI a succédé au logiciel DELPHI qui a permis les premières analyses financières informatisées des juridictions financières. Ce logiciel n'était plus actualisé depuis 2010.
- ¹³ Convention DGFIP/Cour des comptes du 24 avril 2013.
- ¹⁴ L'utilisation des flux pour pratiquer une analyse financière a été vérifiée par Mmes Perez, Breton et Farinot alors vérificatrices à la CRC de Midi-Pyrénées.
- ¹⁵ Par exemple l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux EPCI.

Figure 1. La chaîne comptable et financière dans le secteur public local et ANAFI



1.2. La gestion des flux CCI/CCF

Les fichiers CCI/CCF transmis mensuellement ou trimestriellement par la DGFIP à la Cour des comptes sont intégrés dans une base de données appelée ORACLE. Le progiciel SAP Business Objects¹⁶ vient consommer les données ORACLE (Conservation des cinq dernières années disponibles) en offrant un outil orienté pour l'utilisateur permettant à la fois d'accéder à des tableaux de bord prédéfinis et de créer ses propres requêtes.

L'automatisation des données à partir des flux CCI permet d'actualiser et de comparer les données trimestrielles d'une année à l'autre. L'interrogation des flux par des requêtes autorise également la constitution de panels à l'échelle nationale comme régionale pour répondre à des besoins spécifiques de parangonnage comme la réalisation d'une étude transversale thématique. Il en a été ainsi, par exemple, pour analyser la situation

¹⁶ Outil offrant des possibilités d'interrogation de bases de données en temps réel. Il permet la création et le rafraîchissement de tableaux de bord. Il offre la possibilité de créer des requêtes spécifiques.

¹⁷ La gestion du répertoire national d'identification des entreprises et des établissements est confiée à l'INSEE.

financière des communes de 20 000 à 50 000 habitants ou celle des communes de plus de 100 000 habitants dans le rapport public sur les finances locales d'octobre 2016.

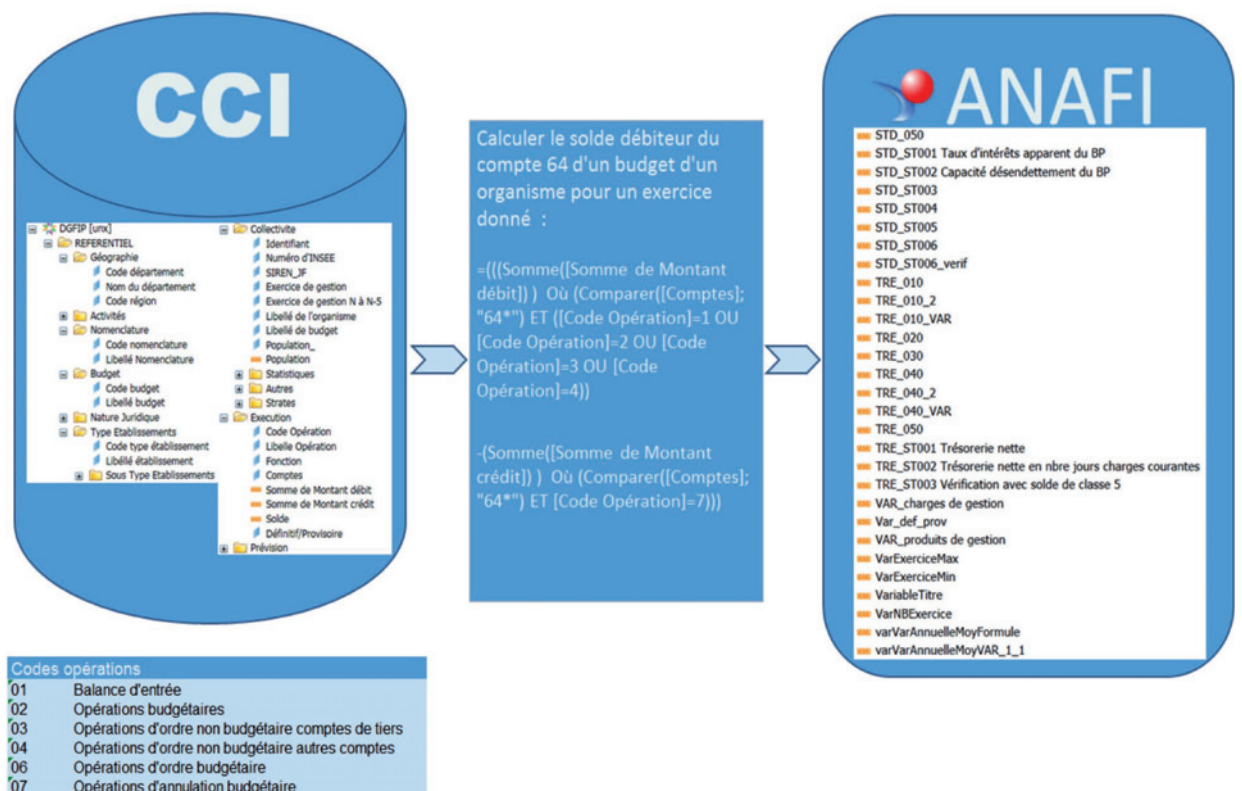
1.3. La bibliothèque des requêtes

L'accès à une analyse financière d'un organisme nécessite son identification puis le recours à la grille ANAFI le concernant. Les requêtes d'identification se font essentiellement par la recherche du numéro SIREN ou SIRET¹⁷. Chaque collectivité locale se voit attribuer un numéro SIREN (9 chiffres) unique à partir duquel sont créés des numéros SIRET (13 chiffres) permettant d'individualiser la collectivité principale et ses budgets annexes.

Les requêtes spécifiques ANAFI sont adaptées à la nomenclature budgétaire et comptable applicable en fonction de la nature de collectivité locale (commune, région, etc.) ou de l'établissement public (établissement public de santé ou autre).

Les concepteurs du projet ANAFI ont souhaité le libre accès des analyses financières par tout vérificateur quelle que soit sa chambre d'affectation.

Figure 2. Schéma d'utilisation des flux CCI par ANAFI



2 ANAFI, outil de diagnostic financier

2.1. Les objectifs recherchés

À la différence du logiciel précédemment utilisé par les juridictions financières, ANAFI n'est pas un produit hybride autorisant à la fois une analyse budgétaire, une analyse financière, et une étude sur la fiabilité des comptes.

ANAFI se concentre uniquement sur l'analyse financière d'un organisme, et accessoirement, autorise un contrôle de premier niveau de la fiabilité des comptes. Si la fiabilité des comptes d'un organisme est défaillante, le vérificateur procède à son rétablissement avant de les analyser sous Excel, l'emploi de la grille produite sous BO étant dans ce cas inadapté.

Outil de diagnostic financier, ANAFI recherche une réponse à deux questions principales :

- La collectivité a-t-elle réalisé son programme d'investissement sans compromettre sa situation financière ?
- La collectivité a-t-elle assuré ses obligations dans l'année, ou a-t-elle reporté des charges sur les prochains exercices ?

La réponse à ces questions est autorisée par la consultation de quelques tableaux complétés par une douzaine d'annexes.

Enfin, ANAFI est d'ores et déjà adapté à la présentation par les ordonnateurs et par les comptables d'un compte financier unique¹⁸.

2.2. Le déroulement de l'analyse financière

L'analyse financière conduite par ANAFI débouche rapidement dans un premier tableau par la détermination de la capacité d'autofinancement brut d'un organisme nécessitant au préalable le calcul de son excédent brut de fonctionnement.

La construction de l'autofinancement

La construction de l'autofinancement s'effectue à partir de la confection d'un compte de résultat, et non de la section de fonctionnement du budget d'une collectivité¹⁹.

L'outil calcule le surplus monétaire dégagé par un organisme si les produits sont encaissés (produits réels) et si les charges sont acquittées (charges

¹⁸ Pour les collectivités les ordonnateurs présentent un compte administratif et les comptables un compte de gestion. La Cour des comptes recommande régulièrement la tenue d'un compte unique comme il existe déjà pour d'autres organismes publics.

¹⁹ ANAFI présente également un tableau permettant, à partir de la CAF, de reconstituer le résultat de fonctionnement d'un organisme.

Tableau 1. Détermination de la capacité d'autofinancement

en M€	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	2,93	3,19	3,37	3,61	4,14	9,0 %
+ Ressources d'exploitation	1,09	0,96	0,88	0,80	0,75	-8,8 %
= Produits « flexibles » (a)	4,02	4,15	4,26	4,42	4,89	5,0%
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	5,31	6,09	5,85	5,69	5,92	2,7%
+ Fiscalité reversée	5,55	5,55	5,55	5,54	5,55	0,0%
= Produits « rigides » (b)	10,86	11,64	11,40	11,24	11,46	1,4%
Production immobilisée, travaux en régie (c)	0,48	0,48	0,55	0,55	0,55	3,6%
= Produits de gestion (a+b+c = A)	15,36	16,28	16,21	16,20	16,91	2,4%
Charges à caractère général	2,88	2,88	2,89	3,25	3,23	2,9%
+ Charges de personnel	8,94	8,88	9,13	9,31	9,63	1,9%
+ Subventions de fonctionnement	1,22	1,52	1,60	1,26	1,86	11,0%
+ Autres charges de gestion	0,25	0,60	0,25	0,23	0,22	-3,0%
= Charges de gestion (B)	13,30	13,88	13,87	14,05	14,94	3,0%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	2,06	2,40	2,33	2,15	1,96	-1,1%
en % des produits de gestion	13,4%	14,8%	14,4%	13,3%	11,6%	
+/- Résultat financier (réel seulement)	-1,19	-0,78	-0,91	-0,83	-0,71	-12,0%
+/- Produits et charges exceptionnels. réels	0,02	0,04	0,04	0,44	0,03	9,4%
= CAF brute	0,89	1,66	1,46	1,76	1,28	9,6%
en % des produits de gestion	5,8%	10,2%	9,0%	10,9%	7,6%	

réelles)²⁰. Ce surplus monétaire correspond à la capacité d'autofinancement brute créée dans l'exercice. L'importance de la CAF brute dépend de celui de l'excédent brut de fonctionnement pouvant être défini comme le résultat dégagé par l'organisme hors opérations financières ou liées à l'investissement.

Le tableau 1 permet de présenter d'une manière synthétique la dynamique des charges et des produits²¹. Il retient un pourcentage d'évolution en variation moyenne annuelle et présente

quelques ratios élémentaires (excédent de fonctionnement rapporté à l'ensemble des produits de gestion, capacité d'autofinancement brute rapportée à l'ensemble des produits de gestion).

L'exemple ci-dessus permet de relever une progression annuelle moyenne supérieure des charges par rapport aux produits entraînant une régression de l'excédent brut de fonctionnement sur les trois derniers exercices. Sa faiblesse rapportée aux produits de gestion (11,6 % en N) explique celle de la CAF brute inférieure à 8 % des produits de gestion (comptes 70 à 75).

Des annexes détaillent les charges et les produits selon leur nature (achats, charges de personnel, subventions, etc.) ou leur origine (fiscalité propre, fiscalité reversée par l'État ou par l'intercommunalité, etc.).

²⁰ Les produits et charges réels donnent lieu à des mouvements de trésorerie à la différence des opérations budgétaires d'ordre pour lesquelles il n'y a pas de contrepartie monétaire.

²¹ Le vocabulaire utilisé diffère selon le type de collectivités. Dans cet exemple tiré d'une commune il est distingué les ressources pour lesquelles les communes disposent d'une marge de manœuvre « produits flexibles » de celles pour lesquelles elles n'en disposent pas « rigides »

Tableau 2. Financement des investissements

en M€	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Cumulé
CAF brute	0,89	1,66	1,46	1,76	1,28	7,05
- Annuité en capital de la dette	5,30	2,85	3,06	1,97	2,15	15,34
= CAF nette ou disponible (C)	-4,42	-1,19	-1,60	-0,21	-0,87	-8,29
Taxes locales d'équipement et d'urbanisme	0,45	0,16	0,18	0,37	0,11	1,28
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	3,60	1,57	1,02	0,92	0,90	8,01
+ Subventions d'investissement reçues	8,35	5,80	4,14	2,80	6,17	27,26
+ Produits de cession	0,67	0,28	2,39	0,81	0,40	4,55
+ Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	13,07	7,81	7,73	4,90	7,59	41,11
= Financement propre disponible (C+D)	8,65	6,62	6,13	4,70	6,73	32,82
<i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)</i>	<i>81,6%</i>	<i>95,2%</i>	<i>89,1%</i>	<i>56,2%</i>	<i>76,7%</i>	<i>79%</i>
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	10,61	6,95	6,88	8,35	8,77	41,56
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Participations et inv. financiers nets	0,00	0,00	0,13	0,05	0,00	0,18
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Charges à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- Variation autres dettes et cautionnements	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-1,96	-0,34	-0,89	-3,70	-2,05	-8,93
+/- Solde des affectations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,03	-0,16	0,13	0,00
- Reprise sur excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-1,96	-0,34	-0,87	-3,85	-1,92	-8,93
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	3,97	0,11	0,62	3,04	1,20	8,94
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	2,02	-0,23	-0,25	-0,81	-0,72	0,01

Le financement des investissements

Le tableau 2 du financement des investissements réconcilie le compte de résultat et le bilan dans la mesure où il permet de relever si la collectivité, une fois toutes ses dépenses assumées, a mobilisé du fonds de roulement ou en a créé.

Ce tableau est nécessaire pour déterminer le financement propre disponible lequel comparé aux dépenses d'investissement renseigne sur leur financement complémentaire (emprunts ou/et mobilisation du fonds de roulement).

Ainsi, La CAF brute diminuée du remboursement en capital de la dette donne la CAF nette à laquelle sont rajoutées les recettes définitivement acquises à la collectivité et inscrites budgétairement en section d'investissement pour constituer le financement propre disponible.

Ce financement propre disponible²² est rapproché des dépenses d'investissement pour constater soit une capacité de financement propre si l'autofinancement excède les investissements ou un besoin de financement si c'est le contraire. Dès lors qu'apparaît un besoin le tableau indique son

financement, emprunts ou/et mobilisation du fonds de roulement.

Dans l'exemple, la présentation cumulée des cinq années démontre que l'organisme a contracté 8,94 M€ d'emprunts, soit l'intégralité de son besoin de financement. En revanche, année par année, il a soit emprunté plus que nécessaire et ainsi reconstitué son fonds de roulement (n-4), soit complété ses emprunts par un prélèvement sur son fonds de roulement (les quatre autres années).

Le rapprochement de la dette et de la trésorerie

L'analyse est complétée par un tableau 3 présentant des données sur la dette rapprochée de la trésorerie de l'organisme, et par différents ratios d'alerte.

²² La notion d'autofinancement importe au vu des dispositions de l'article 24 du projet de loi sur la programmation des finances publiques de 2018 à 2022. Cet article prévoit de comparer la CAF à l'encours de dette, et en deçà d'un seuil, la saisine de la chambre des comptes par le préfet. Or selon les dispositions de l'article L.1612-4 du CGCT, le remboursement de l'annuité en capital de la dette à échoir dans l'exercice doit être financé par des ressources définitivement acquises à la collectivité, soit par son financement propre disponible, et non par sa seule CAF.

²³ Le taux d'intérêt apparent n'est pas opposable à une collectivité. Comparant un flux (remboursement d'intérêts) à un stock (encours de la dette) il permet de vérifier si des opérations exceptionnelles ont fait varier fortement ce rapport. C'est le cas, par exemple, d'une opération de restructuration de dette.

Tableau 3. Le stock de dettes

en M€	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Var. annuelle moyenne
Encours de dettes du BP au 1 ^{er} janvier	36,53	35,20	32,45	30,00	31,07	-4,0%
- Annuité en capital de la dette	5,30	2,85	3,06	1,97	2,15	-20,2%
+/- Var. des autres dettes non financières (hors remboursements temporaires d'emprunts)	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-65,2%
+ Nouveaux emprunts	3,97	0,11	0,62	3,04	1,20	-25,9%
= Encours de dette du budget principal (BP) au 31 décembre	35,20	32,45	30,00	31,07	30,12	-3,8%
- Trésorerie nette hors compte de rattachement avec les BA, le CCAS et la caisse des écoles	0,26	0,69	0,31	-1,44	-0,77	N.C.
= Encours de dette du BP net de la trésorerie hors compte de rattachement BA	34,95	31,76	29,69	32,51	30,89	-3,0%

Tableau 4. Ratios d'alerte

Principaux ratios d'alerte	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Var. annuelle moyenne
Charge d'intérêts et pertes nettes de change	1,19	0,78	0,91	0,83	0,71	-12,0%
Taux d'intérêt apparent du budget principal (BP) ²³	3,4%	2,4%	3,0%	2,7%	2,4%	
Encours de dettes du BP net de la trésorerie hors compte de rattachement	34945921	31758215	29690882	32512264	30891586	-3,0%
Capacité de désendettement BP, trésorerie incluse* en années (dette Budget principal net de la trésorerie*/CAF brute du BP)	39,4	19,1	20,3	18,5	24,1	
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	35,20	32,45	30,00	31,07	30,12	-3,8%
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	39,7	19,5	20,5	17,6	23,5	

Dans l'exemple, la trésorerie nette étant négative en N, l'encours de dette net de la trésorerie est supérieur à l'encours de dette du budget principal. L'encours de dette est rapporté à la CAF brute pour déterminer la durée théorique de désendettement de la collectivité.

Dans cet exemple, la capacité de désendettement apparaît très élevée. 17,6 années de mobilisation de la CAF sont nécessaires pour éteindre la dette.

²⁴ L'analyse du bilan constitue un axe important de la fiabilité des comptes et un préalable à la certification des comptes dont une expérimentation est en cours en application de l'article 110 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

²⁵ Le tableau de calcul du BFR renseigne sur les relations entre le budget principal et les budgets annexes (analyse des comptes de liaison de classe 4).

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement calculé par ANAFI correspond au fonds de roulement fonctionnel calculé pour les organismes de droit privé (ou fonds de roulement net global). Il compare, à partir d'un haut de bilan fonctionnel²⁴, les ressources stables aux emplois immobilisés.

Le tableau 5 présente l'ensemble des éléments constitutifs du fonds de roulement et rapporte son niveau en nombre de jours de charges courantes (comptes 60 à 65). Dans cet exemple, le fonds de roulement diminue depuis N-2, mais reste à un niveau a priori convenable (45 jours).

Des tableaux complémentaires informent sur le besoin en fonds de roulement²⁵, et sur la trésorerie.

Tableau 5. Calcul du fonds de roulement

au 31 décembre en M€	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Var. annuelle moyenne
Dotations, réserves et affectations	43,53	44,83	45,78	46,71	47,09	2,0%
+ Droit de l'affectant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
+/- Différences sur réalisations	1,31	1,31	1,36	1,36	1,36	1,0%
+/- Résultat (fonctionnement)	0,83	0,83	0,74	0,11	0,06	-47,9%
+ Subventions	4,83	4,91	5,53	5,64	5,88	5,0%
<i>dont subventions transférables</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
<i>dont subventions non transférables</i>	4,83	4,91	5,53	5,64	5,88	5,0%
+ Provisions pour risques et charges nettes des neutralisations pour R&C sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
<i>dont provisions pour R&C sur emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
= Ressources propres élargies	50,51	51,88	53,40	53,82	54,39	1,9%
+ Dettes financières (hors obligations)	5,83	5,37	5,76	8,29	7,64	7,0%
+ Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
= Ressources stables (E)	56,34	57,26	59,16	62,11	62,03	2,4%
Immobilisations propres nettes (hors en cours)	51,43	51,47	51,95	53,87	53,64	1,1%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	0,02	0,02	0,03	0,02	0,01	-30,5%
<i>dont autres immobilisations incorporelles</i>	0,03	0,05	0,18	0,30	0,20	57,3%
<i>dont immobilisations corporelles</i>	51,34	51,37	51,72	53,52	53,40	1,0%
<i>dont immobilisations financières</i>	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,3%
+ Immobilisations en cours	2,36	3,10	4,15	5,88	6,70	29,8%
+ Encours de production et travaux stockés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
+ Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à disposition	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,0%
+ Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
+ Immobilisations sous mandats ou pour compte de tiers (hors BA, CCAS et caisse des écoles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N.C.
+ Charges à répartir et primes de remboursement des obligations	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-29,3%
= Emplois immobilisés (F)	54,14	54,92	56,45	60,09	60,69	2,9%
= Fonds de roulement net global (E-F)	2,19	2,34	2,72	2,02	1,34	-11,6%
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	85,2	88,5	98,2	69,5	45,7	

3 Les autres utilisations d'ANAFI

3.1. L'outil d'aide à la programmation

Les chambres régionales des comptes disposent d'un outil leur permettant de recenser les communes présentant des risques financiers. À vocation interne, il sert pour la programmation des travaux des juridictions. Il n'est pas opposable aux collectivités. Ses résultats sont fréquemment comparés à

ceux obtenus par le réseau d'alerte utilisé par les préfetures et les directions des finances publiques.

L'outil d'aide à la programmation utilise les ratios et les soldes de gestion calculés pour toute commune pour établir un score en recourant à cinq indicateurs principaux qui allient une vision de long terme (période de 4 années), et de court terme (année en cours).

Tableau 6. Méthode de calcul de la note

		Indicateur	Formule	Seuil	Pondération	Exemple de calcul de l'indice global
		Score sur 10	Sommation de chacun des points attribués par indicateur	Pour chaque critère, indice pouvant aller de 0 à 1. Indice global compris entre 0 et 10 (plafonnement à 10).	maxi 120% dans la limite d'un indice plafonné à 10	Total des indices 1 à 5 : [(IA1*20%)+(IA2*20%)+(IA3*20%)+(IA4*20%)+(IA5*20%)]*10 = 7
Indicateurs principaux	IA1	Dynamique relative des charges et des produits (différence entre les variations annuelles des charges et des produits en variation annuelle moyenne sur 4 ans)	Variation annuelle moyenne sur 4 ans des charges de gestion en % - Variation annuelle moyenne sur 4 ans des produits de gestion	>1,5%=1 pt; de 1% à 1,5% inclus = 0,75 pt; de 0,5 à 1% inclus = 0,5 pt; de 0 à 0,5% inclus = 0,25 pt; <=0% = 0 pt	20%	1
	IA2	Capacité à dégager un autofinancement brut (CAF brute / Produits de gestion en % de l'année en cours)	CAF brute / Produits de gestion année en cours	<=7,5%=1 pt; de 7,5% à 10% inclus=0,75 pt ; de 10 à 12,5% inclus =0,5 pt; de 12,5 à 15% inclus =0,25 pt; >15%=0 pt	20%	0,75
	IA3	Soutenabilité de la politique d'investissement (financement propre disponible / dépenses d'équipement en % en cumul sur 4 ans)	Cumul du financement propre disponible sur 4 ans / Cumul des dépenses d'équipement sur 4 ans	<=45%=1 pt; de 45 inclus à 60%=0,75 pt; de 60% inclus à 75%=0,5 pt; de 75% inclus à 90%= 0,25 pt; >90%= 0 pt	20%	0,25
	IA4	Solvabilité apparente lissée du BP (annuité de la dette / CAF brute en nombre d'années en cumul sur 4 ans)	Cumul de l'annuité de la dette sur 4 ans / Cumul de la CAF brute du BP sur 4 ans	>80%=1 pt; de 65 à 80% inclus=0,75 pt; de 50 à 65% inclus = 0,5 pt; de 35 à 50% inclus = 0,25 pt; <=35%=0 pt	20%	0,75

Indicateurs principaux	IA5	Solvabilité apparente de court terme du BP (encours de dettes du BP / CAF du BP en nombre d'années de l'année en cours)	Encours de dette du BP / CAF brute	>12=1 pt; de 9 à 12 inclus =0,75 pt; de 6 à 9 =0,5 pt; de 3 à 6 inclus=0,25pt; <=3=0 p	20%	0,75
	IA6	Dynamique de la population (variation annuelle moyenne sur 4 ans)	Variation annuelle moyenne sur 4 ans	<=-1,5%=+1 pt; de -1 à -1,5 inclus=+0,75 pt; de -1 à -0,5 inclus = +0,5 pt; de 0 à -0,5% inclus = 0,25 pt; de 0 à +1,5% inclus = 0; de 1,5% à 3% inclus = -0,25 pt; > 3% = -0,5 pt	Sur ou sous pondération 10% (effet malus/bonus)	0
Indicateurs secondaires	IA7	Risque de liquidité de court terme du BP	Si FRNG du BP < 30 jours de charges courantes, alors prise en comptes des notes issues des 2 agrégats décomposés	=(note intermédiaire 1 + note intermédiaire 2)/2	Surpondération 10% (effet malus)	FRNG négatif alors $[(0,5+1)/2] * 10\% = 0,075$
			IA7-1 Comptes de rattachement / trésorerie active	Seuils applicables aux BA <=-150% + 0,5 point, de -100% à -150% + 0,25 point, de -100 à +50% 0 point, 50 à 75% + 0,25 point, 75 à 100% + 0,5 point, 100 à 125% + 0,75 point, de 125 à 150% + 1 point, de 150 à 200% + 1,1 point, >200% +1,2 point	comptes de rattachement à la trésorerie active en %	0,5
			IA7-2 Lignes de trésorerie (Trésorerie passive) / trésorerie active	Seuils applicables à la trésorerie passive <=25% 0 point, 25 à 50% + 0,25 point, 50 à 75% + 0,5 point, de 75 à 90% + 0,75 point, >90% + 1 point	lignes de trésorerie (Trésorerie passive) / trésorerie active	1
	IA8	Risque sur la valorisation des actifs identifié à la faveur de la réalisation cas de moins-value de cession significative au cours des 4 dernières années	Cumul sur 4 ans des moins-values annuelles de cession exprimées supérieures à - 100 K€ et à 20% des produits de cession de l'année (critères cumulatifs)	+0,25 pt si les -/values de cession cumulées ainsi calculées sur 4 ans sont supérieures à 100 K€ ; +0,5 pt si elles sont supérieures à 200 K€ : +0,75 pt si elles sont supérieures à 300 K€ et +1 pt si elles sont supérieures à 400 K€	Surpondération 10% (effet malus)	1
				Echelle sur 10 points (indice global compris entre 0 et 10)		
				de 0 à 3 risque non significatif		
				de 3 à 5 risque limité		
				de 5 à 7 risque modéré à risque élevé, appelant à vigilance		
				de 7 à 10 risque élevé à très élevé, appelant à des mesures d'ajustement à court terme		7,18

Le score additionne cinq indicateurs principaux : dynamique relative des charges et des produits, ratio de CAF brute sur les produits de gestion, soutenabilité de la politique d'investissement sur 4 ans mesurée par le ratio financement propre disponible rapporté au montant des dépenses d'équipement, solvabilité apparente de court terme du budget principal mesurée par l'encours de dette rapporté à la CAF brute.

Ces indicateurs principaux peuvent être pondérés par des indicateurs secondaires comme la dynamique de la population, le risque de liquidité, le risque sur la valorisation des actifs, etc. La note est comprise entre 0 et 10 : plus la note est élevée, plus le risque financier est important.

3.2. De quelques perspectives pour ANAFI

Les évolutions possibles d'ANAFI compléteront les analyses financières et faciliteront vraisemblablement la programmation des travaux des juridictions financières. À terme, l'accessibilité aux produits créés par ANAFI se posera.

Sur une bibliothèque de requêtes et sur le croisement des données financières avec d'autres bases de données

Le développement d'ANAFI passe par le développement en cours d'une bibliothèque de requêtes et par celui autorisant le croisement des données financières avec d'autres bases de données²⁶. Avec ces deux outils, les juridictions financières seront à même de compléter les analyses financières issues de l'utilisation des grilles existantes par des analyses de comptes spécifiques (par exemple sur les admissions en non-valeur, sur des types de produits comme la taxe de séjour, etc.), de mieux contextualiser certaines de leurs observations (des pratiques budgétaires et comptables sont-elles propres à une collectivité ou sont-elles généralisées ? Par exemple, si pour fixer les tarifs d'un service public industriel ou commercial, la totalité des charges n'est pas prise en compte, il importe de savoir si cette pratique anormale est propre à une collectivité ou si elle est généralisée²⁷ ?), et d'améliorer la programmation de leurs travaux, notamment par le recours à des cartes permettant de mieux appréhender la couverture du territoire et l'intensité des contrôles.

Sur un libre accès des données ANAFI

Le système informatisé d'analyse financière des organismes publics locaux dit ANAFI est construit à partir des flux CCI transmis à la Cour des comptes par la DGFIP en application d'un protocole du 24 avril 2013. Selon l'article 3 de ce proto-

cole « les données fournies à la Cour des comptes sont transmises pour un usage final permettant aux juridictions financières de mener à bien leurs missions actuelles ou futures, que leur confèrent la loi et les règlements » ...

Depuis, suite à l'arrêté du MINEFI du 10 février 2015 modifiant celui du 5 août 2010, « les données comptables détaillées des exercices 2013 et suivants font l'objet d'une mise en ligne à titre gratuit dans des conditions fixées par le directeur général des finances publiques. La réutilisation des données mentionnées à l'alinéa précédent ne fait l'objet d'aucune redevance » ...

Quelles conséquences sur la production issue d'ANAFI ?

Sur le fond, les données brutes livrées par la DGFIP, constituant la base de données initiale, sont retravaillées par les juridictions pour aboutir aux grilles d'analyse financière dites ANAFI. Il s'agit là de bases de données dérivées. Les grilles de spécification ANAFI, si elles devaient être mises en ligne, expliquent à l'utilisateur les modalités d'obtention du résultat obtenu.

Dans cette hypothèse, ces spécifications correspondant au cahier des charges d'ANAFI devraient être communicables à la différence du code source pour lequel la société propriétaire du logiciel (société SAP) opposerait vraisemblablement son refus pour des raisons commerciales, et ce, en dépit d'une position de la CADA plus permissive.

Les données retravaillées et le cahier des charges pourraient être communiqués, dans ces conditions, sous format PDF qui est un format extractible dans de nombreux formats et par de nombreux logiciels en licence libre.

Enfin, il n'est pas interdit de penser que les outils d'analyse financière développés par la DGFIP et par les juridictions financières puissent se compléter²⁸, et dans cette nouvelle configuration, être mis à la disposition de chacun.

Il reste à espérer que les relations, essentielles pour l'homme mais aussi pour nos institutions et directions administratives, s'intensifient de sorte que l'information et la connaissance du citoyen en matière financière continuent de progresser. ■

²⁶ Lettre de mission du premier président du 8 juillet 2016.

²⁷ Situation d'une commune balnéaire n'intégrant pas dans son tarif de redevance de port la charge d'amortissement. Il aurait été utile de savoir si les communes voisines et concurrentes agissent également de la sorte.

²⁸ Il existe quelques différences de méthode entre la DGFIP et les juridictions financières. L'une d'entre-elles concerne le calcul du fonds de roulement. Le fonds de roulement net global calculé par ANAFI intègre les comptes budgétaires de stocks (classe 3) dans la mesure où ils enregistrent des opérations dont la réalisation excède l'année. La DGFIP les retient dans le calcul du besoin en fonds de roulement